



VILLE DE
SAINTE-MARIE
AU COEUR DE LA RÉUSSITE

www.ville.sainte-marie.qc.ca

Le lien MARIVERAIN

Bulletin municipal Vol. 2, No 9, DÉCEMBRE 2001

Du 7 au 23 décembre et du 26 au 31 décembre

(418) 387-6444



**Opération
Nez rouge** MC

UNE PRÉSENTATION DE :
Société de l'assurance
automobile

Québec

PARRAIN

DEPUIS 1985

Desjardins

Assurances générales
des caisses Desjardins

COMMANDITAIRE PROVINCIAL
ASSUREUR OFFICIEL

JOYEUSES FÊTES

Le Conseil municipal et les employés de la Ville s'unissent à moi pour vous souhaiter une période des Fêtes empreinte de bonheur et de sérénité et une année 2002 heureuse et prospère.

Russell Gilbert, maire

SERVICES MUNICIPAUX - HORAIRES DU TEMPS DES FÊTES

Hôtel de Ville

Fermé du 21 décembre à 16 h 30
au 2 janvier inclusivement

Collecte des ordures et récupération

Ordures

Collecte du mardi 25 décembre :
devancée au lundi 24 décembre 2001
Collecte du mardi 1er janvier :
devancée au lundi 31 décembre 2001

Collecte sélective (récupération)

Aucun changement à l'horaire.
Les collectes auront lieu les 24 et 31 décembre 2001

Récupération des sapins de Noël

Du 3 au 12 janvier 2002, venez les déposer au garage municipal au 484 boulevard Lamontagne aux heures normales d'ouverture. Veuillez enlever toutes les décorations et particulièrement les glaçons.

Site de récupération

Fermé du 22 décembre 2001
au 2 janvier 2002 inclusivement.

Bibliothèque Honorius-Provost

Décembre

Vendredi 21 :13 h 30 à 17 h
et 18 h 30 à 20 h 30

Samedi 22 :10 h à 15 h

Dimanche 23 :fermé

Lundi, mardi,

mercredi 24-25-26 :fermé

Jeudi 27 :13 h à 16 h

Vendredi 28 :13 h à 16 h

Samedi 29 :11 h à 14 h

Dimanche 30 :fermé

Lundi 31 :fermé

Janvier

1^{er} et 2 janvier :fermé

3 janvier :reprise de l'horaire régulier

Aréna Paul-Henri-Drouin

Patinage familial

Décembre

Mercredi 26 au vendredi 28 : ..13 h à 14 h

Dimanche 30 :13 h à 14 h

Janvier

Mercredi 2 au vendredi 4 :13 h à 14 h

Dimanche 6 :13 h à 14 h

Lundi 7 :13 h à 14 h

Hockey libre

Note : Pas de hockey libre pendant les Fêtes

Piscine

Décembre

Samedi 22 :14 h 30 à 16 h 30 (1)
19 h à 20 h 30 (2)

Dimanche 23 :14 h 30 à 16 h 30 (2)

Lundi 24

au mercredi 26 :Fermée

Jeudi 27 :14 h à 16 h (3)

Vendredi 28 :14 h à 16 h (3)
19 h 30 à 21 h (3)

Samedi 29 :14 h 30 à 16 h 30 (1)
19 h à 20 h 30 (2)

Dimanche 30 :14 h 30 à 16 h 30 (2)

Lundi 31 :Fermée

Janvier

Mardi 1 :Fermée

Mercredi 2 :Fermée

Jeudi 3 :Début de l'horaire régulier

(1) bain Aquafun - *Structure gonflable dans la partie peu profonde*

(2) bain pour tous - *Corridor disponible pour longueurs*

(3) bain récréatif - *Objets flottants disponibles dans la partie peu profonde. Plongeurs fermés pendant la première partie du bain.*

Opération Nez Rouge

Festival Folklorique international de Sainte-Marie « La Gigue en fête » et Le Groupe d'accompagnement Jonathan

Joyeuses Fêtes

Russell Gilbert, maire

Services municipaux

Horaire du temps des Fêtes

Équité salariale

Chantale Faucher,
Greffière par intérim

Les Troubadours de ma Vallée Campagne de financement

Dominique Marcoux,
Relationniste

Un gala sous le signe de la passion : Perséides 2002

Chambre de Commerce Nouvelle-Beauce

Ville de Sainte-Marie Budget 2002

Russell Gilbert,
Maire

Concours de photos SAMAR

Nancy Bouchard

La géomatique, un nouvel outil de travail

La rédaction

Nouveau directeur du Service de la protection contre l'incendie

La rédaction

Vivre l'hiver à Sainte-Marie

La rédaction

ISSN 1492-9279

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque nationale du Québec

4^e trimestre 2001

Impression • Dynamique, Centre d'imprimerie,
Sainte-Marie Bce

Graphisme • Martin Nadeau

Coordonnateur de projet • Richard Lapointe,



ÉQUITÉ SALARIALE

La Ville de Sainte-Marie devait, avant le 21 novembre 2001, se conformer à *la Loi sur l'équité salariale*. Pour ce faire, la Ville a utilisé les services professionnels de la firme GRH. Celle-ci a élaboré un programme d'équité salariale visant à corriger, s'il y avait lieu, les écarts salariaux dus à la discrimination fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emplois à prédominance féminine. Le rapport de la firme GRH a été déposé lors de la séance régulière du conseil tenue le 9 octobre 2001. Ce programme d'équité a révélé que les employés municipaux sont traités équitablement et que des ajustements salariaux ont été principalement consentis à des employés temporaires. Les sommes versées représentent à peine une augmentation de 5 000 \$ de la masse salariale totale annuelle de la Ville. Nous avons procédé aux ajustements salariaux dès la semaine débutant le 21 octobre 2001.

LES TROUBADOURS DE MA VALLÉE



En cette période de réjouissances, Les Troubadours de ma Vallée vous souhaitent de très Joyeuses Fêtes et vous invitent à participer à une loterie organisée dans le cadre de leur campagne de financement afin de ramasser des fonds pour produire leurs spectacles en mai prochain.

Vous courez ainsi la chance de gagner l'un des prix suivants :

- Un voyage d'une semaine en République Dominicaine pour 2 personnes. (*Formule tout inclus*)
- Un système de son.
- Un cellier garni de son vin.
- Deux forfaits pour 2 personnes dans une auberge de Charlevoix.

Seulement 1000 billets en circulation au coût de 20 \$ chacun. Tirage le 12 février 2002.

En vente auprès des choristes, aux Galeries de la Chaudière le 15 décembre prochain ou aux numéros suivants; 387-3298 et 387-8146

Dominique Marcoux, relationniste



UN GALA SOUS LE SIGNE DE LA PASSION!

C'est sous le thème " Une passion, une réussite " et sous la présidence de monsieur Michel Rouleau que se tiendra le 6 avril prochain à l'Auberge de la Chaudière de Scott, l'édition 2002 du Gala des Perséides. Cet événement biennal, organisé par la Chambre de commerce Nouvelle-Beauce, a pour objectif de reconnaître les entreprises qui se sont distinguées dans leur secteur d'activités.

Les entreprises et commerces qui s'inscriront au gala sauront sur quels critères ils seront jugés puisque ces critères seront publiés dans le cahier de mise en candidature. De plus, aux 8 catégories déjà existantes s'ajoute cette année le prix " Coup de coeur ", décerné par le public pour reconnaître l'entreprise qui se démarque par son service à la clientèle.

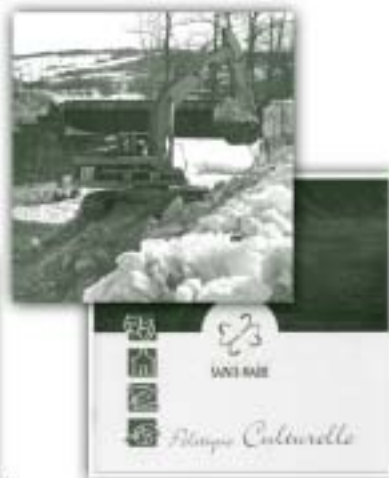
Les entreprises, personnes ou organismes ayant une adresse commerciale recevront par la poste une invitation à poser leur candidature tout à fait gratuitement dès le 9 janvier prochain. Si vous ne la recevez pas après cette date, veuillez contacter la Chambre de commerce Nouvelle-Beauce au 387-2006.

Pour plus de détails, consultez le site de la ville (www.ville.sainte-marie.qc.ca) à la rubrique Nouvelles en bref.

Une nouvelle année... une nouvelle image pour le Lien mariverain et pour les sites municipaux.



Travaux de dégagement des glaces sur la rivière Chassé.



La Ville de Sainte-Marie lance sa politique culturelle.

Exposition « Sainte-Marie à ses débuts » dans le hall de l'Hôtel de Ville.



25 ans de services pour Sylvio Bély de la Sûreté municipale.



Début de la construction de la Maison d'accueil et d'information touristique de Sainte-Marie.



Le printemps est là. SAMAR nous parle de l'importance des arbres.



Lancement de la 3^e édition du Festival folklorique international de Sainte-Marie « La Gigue en Fête ».

Juin

Février

Mars

Avril

Mai

Juillet

2001 en images



Un camion neuf pour un service efficace.



Un dossier spécial sur les situations d'urgence. À conserver!!



Exemple, on ne l'oublie!



Dévoilement de la maquette de la future Maison d'accueil et d'information touristique de Sainte-Marie.



Concert annuel des Troubadours de ma Vallée.



Les Grands Prix du Tourisme québécois accordent la médaille de bronze « Hébergement - Gîte Touristique » à Myriam Taschereau.



Exposition « Nos sportifs d'hier à aujourd'hui ».



Lancement du premier festival d'orgue de Sainte-Marie.

Pré

LA GÉOMATIQUE UN PUISSANT OUTIL DE PLANIFICATION ET D'INFORMATION

Tout récemment, le Service de l'urbanisme de la Ville s'est doté d'un tout nouveau logiciel, InterView, qui facilitera grandement la planification et les interventions urbanistiques. À la base de ce système se trouve une photo aérienne de la Ville. Cette photo a été traitée de façon à ce qu'on puisse faire apparaître à l'écran une foule de renseignements concernant la superficie et les limites des propriétés et des lots, les types de construction et leur emplacement, la localisation exacte de l'emprise municipale, les coordonnées des propriétaires, etc. Pour le moment, le système gère une partie des données de la zone

« blanche » (zone urbaine). D'autres zones s'ajouteront de même que des renseignements supplémentaires touchant les réseaux d'égout et d'aqueduc, la sécurité publique, la prévention des incendies, etc.

Entre autres renseignements, on peut voir sur cette photo les limites de propriété et les numéros de lots



NOTRE NOUVEAU DIRECTEUR DU SERVICE DE LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE



La Ville de Sainte-Marie est fière d'annoncer la nomination de monsieur Joël Sauvé au poste de directeur du Service des incendies de la Ville. Monsieur Sauvé possède une solide formation et une vaste expérience dans le domaine de la prévention et des opérations contre les incendies et la gestion des mesures d'urgence. Monsieur Sauvé a travaillé dans des milieux semblables à Sainte-Marie, dont la municipalité de la Baie James, la Ville de Boisbriand et la Ville de Gatineau. Il est actuellement directeur du Service des incendies de la municipalité de Brownsburg - Chatham (pop. 7 000) dans la région de l'Outaouais. Il entrera officiellement en fonction le 7 janvier 2002. Un des dossiers sur lequel se penchera notre nouveau directeur sera le schéma de couverture de risques de la MRC de la Nouvelle-Beauce, dossier dont le Lien mariverain vous entretiendra dans une prochaine édition.

Bienvenue Joël!

Lancement du concours « Maisons fleuries » 2001. Ici, la résidence de Micheline Henry, gagnante du 1^{er} prix 2000.

Visite d'Ervil le Crocodile, mascotte du club de lecture estival de la bibliothèque Honorius-Provost.

25 ans de services pour Linda Giroux du Service des finances et de l'administration de la Ville.

Une retraite bien méritée pour Jacques Boivin, chef du Service de la protection contre l'incendie.

Dévoilement des gagnants du concours « Maisons fleuries » 2001.



Prix « Coup d'Cœur » à la polyvalente Benoît-Vachon, Festival provincial « Juste pour Dire » Desjardins.

La famille Sylvain plante des arbres en collaboration avec la SAMAR.

Octobre

Novembre

Décembre

Présentation du nouvel aménagement du centre-ville suite à la construction du nouveau pont.

À Grenoble (France), Sainte-Marie présente « Albertine en cinq temps » de Michel Tremblay.

Lancement de la semaine des bibliothèques.

Liette Gilbert se mérite le prix « Photographe - Portraitiste de l'année » au Canada.



La « Gigue en Fête » inspire un regroupement d'artistes mariverains sous le thème « Cultures, rythmes et passions.

Dévoilement de la plaque commémorative soulignant l'Année internationale des bénévoles et l'apport de ces derniers à la qualité de vie mariveraine.

Aménagement du nouveau site de neiges usées.

Importants travaux de voirie dans le 3^e rang.

Reconnaissance du Comité de spectacles de Ste-Marie inc. comme diffuseur enrichissant notre vie culturelle et artistique.

Vivre l'hiver à Sainte-Marie

On n'y échappe pas. Année après année, l'hiver nous revient avec ses plaisirs et ses petites misères. Il ne tient qu'à nous de faire de cette saison une période agréable à vivre en respectant certaines règles élémentaires qui, pour la plupart, relèvent du simple bon sens et d'un esprit civique de bon aloi.

Le Lien mariverain vous propose donc ce petit guide du « savoir vivre l'hiver » qui, nous l'espérons, vous facilitera la vie et nous permettra de mieux vous servir.

ABRI D'HIVER POUR AUTOMOBILE / GARAGE DE TOILE

Un permis n'est pas nécessaire. Cependant, le règlement de zonage numéro 700-90 permet, du 15 octobre au 15 avril de chaque année, l'installation d'un abri pour automobile, en panneaux mobiles ou en toile. Il est à noter toutefois que ces installations ne doivent pas empiéter sur l'emprise.



À éviter !

En aucun cas, la Ville ne peut être tenue responsable de tout dommage encouru à ces constructions lors de travaux exécutés sur sa propriété (emprise) ou sur la voie publique.

BOÎTE AUX LETTRES / SECTEUR RURAL

Postes Canada prévoit des normes pour l'installation d'une boîte aux lettres en secteur rural. Outre les dimensions minimales à respecter, vous devez porter une attention toute particulière à la localisation de votre boîte et c'est sur ce point que nous vous demandons d'être coopératif. Un incident est si vite arrivé.

Bien que la Ville de Sainte-Marie ne réglemente pas les boîtes aux lettres rurales, elle doit cependant composer avec leur emplacement lors des opérations de déneigement. Une boîte aux lettres rurale devrait être placée du côté droit du chemin, dans la direction suivie par

l'entrepreneur et dans une position telle que l'entrepreneur puisse l'atteindre et la desservir sans devoir descendre de son véhicule et sans gêner la circulation. Le poteau devrait être situé au fond de l'accotement de manière à ce que l'ouverture de la boîte se trouve sur le côté extérieur de l'accotement. Les boîtes aux lettres fixées à une potence devraient être



Voiture ou boîte aux lettres?

installées tout au fond de l'accotement et de manière à ne pas pouvoir être rapprochées de la route au-delà de l'accotement. La boîte doit être fixée solidement à un poteau ou à une potence et la partie inférieure doit se situer à 105 cm (42 po) au-dessus du sol. (voir croquis d'installation sur le site de la ville en cliquant « Nouvelles en bref »)

En aucun cas la Ville ne pourra être tenue responsable de tout dommage encouru à vos boîtes aux lettres lorsque celles-ci ne répondent pas aux exigences de Poste Canada.

Autres petits conseils :

le froid et le plastique ne font pas bon ménage – assurez-vous que votre boîte pourra résister à certains chocs tels que la neige qui « r'vole ». N'installez pas votre boîte sur une base de béton qui dépasse l'accotement – elle risque de se faire déménager sans votre consentement...

AUTOMOBILES ET ENTRÉES

Du 1^{er} novembre au 1^{er} avril, le stationnement de nuit est interdit de 00 h à 6 h dans les chemins publics, rues, ruelles et stationnements municipaux. (Règlement 950-95, art. 63)

Les pneus à crampons peuvent être utilisés du 15 octobre au 1^{er} mai.

Il est interdit de rouler dans un véhicule complètement enneigé. Le pare-brise, les

vitres latérales et la lunette arrière doivent être libres de toute matière pouvant nuire à la visibilité.



À éviter...aussi !

Lorsque vous stationnez votre voiture dans l'entrée, assurez-vous de laisser assez d'espace entre votre voiture et le bord de la rue. Une charrue, de la glace ou une bordée de neige, ça fesse!

Lorsque vous suivez un chasse-neige ou une épandeur de fondant, gardez vos distances! Vous pourriez recevoir des morceaux de glace ou encore, si la chaussée est glissante, vous retrouver en contact très intime et très inconfortable avec le camion!!

Le jour, si votre voiture est stationnée dans la rue et que vous voyez ou entendez le chasse-neige ou la souffleuse circuler dans votre secteur, ayez l'amabilité de déplacer votre véhicule. Au mieux, vous éviterez que votre véhicule se retrouve prisonnier d'un banc de neige et au pire, de perdre un morceau de tôle.

Il est interdit de pousser, de déposer ou de jeter de la neige ou de la glace sur tout chemin, trottoir, allée, parc ou terrain public. (Règlement 972-95, chap. 5)

Bien indiquer les limites de vos propriétés évite des désagréments au printemps.

Poubelles et bacs de récupération : assurez-vous de les placer à 3 ou 4 pieds du bord du banc de neige. Ça évitera d'ensemencer votre terrain de débris et de faire une récolte fort désagréable lors de la fonte des neiges.

Si vous avez une borne-fontaine sur ou près de votre propriété, ne l'enterrez pas! Vous pourriez le regretter si jamais les pompiers la cherchent trop longtemps.

Lorsque vous déballez votre entrée, évitez d'encombrer l'emprise de la Ville de chaque côté de l'entrée. Que voulez-vous, il faut bien mettre la neige de la rue quelque part.

Lorsque les bancs de neige sont élevés et que la vue latérale est obstruée, sortez de votre entrée avec prudence. Là aussi la vitesse peut provoquer de gros dégâts.

En secteur rural, si vous déplacez la neige de votre entrée de l'autre côté du rang, assurez-vous de laisser la chaussée propre et dégagée. Les amas de neige, si petits soient-ils, peuvent se montrer très dangereux, particulièrement s'ils sont gelés.

LES ENFANTS

Ne leur permettez jamais de glisser en direction de la voie publique!

Les tunnels sont fascinants et... dangereux. Ils peuvent toutefois s'effondrer ou cacher un enfant de la vue du conducteur de la souffleuse ou du chasse-neige.

Forts et tunnels : expliquez à vos petits stratégies qu'une sortie donnant sur la voie publique n'est pas, mais alors là pas du tout, une bonne idée. Les sorties doivent donner sur le terrain.

Précipitations de neige (cm) Octobre 1984 à Mai 2000

